L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN 15 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, No 33, rue de Chartres.

[illegible] de l'Etat, du Conseil-[illegible] Conseil de la Première [illegible] de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: [LU]NDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.

[illegible] — J. ARISTIDE LANDRY.
[illegible] — JOHN MOORE.

A [illegible] meeting whig tenu, le 13 de ce mois, [illegible] la rue Moreau et des Champs Elysées, [illegible] Solomon a appelé l'assemblée à l'ordre [illegible] proposant M. R. Gardère comme président [illegible] M. J. B. Wiltz comme secrétaire. [illegible] motion MM. Louis Duvigneaud, R. [illegible], J. Solomon et S. Maspereau ont été [illegible] pour représenter le 1er et le 4e ward au comité central whig. [illegible] MM. E. Sines, A. P. Roux, Jules Baron, J. L. W[illegible] et J. R. Toledano ont été nommés délégués pour désigner deux candidats chargés [illegible] représenter le 7e district à la législature, un [illegible] au Congrès et deux candidats pour [illegible].

[illegible] motion de M. Solomon, le meeting a [illegible] remerciements à M. Simon pour l'usage [illegible] salle, et a résolu que le procès-verbal [illegible] serait publié dans les journaux [illegible] cette ville.

[illegible], le meeting s'est ajourné.

R. GARDÈRE, Président.
J. B. WILTZ, Secrétaire.

M. WILLIAM FRERET.

[illegible] nous pas, on le sait, l'habitude de relever [illegible] Courrier de la Louisiane. Cependant [illegible] arrive parfois de relever quelques [illegible] tant inexactitudes — ou [illegible] peu honnêtes — dont fourmillent [illegible] ce que nous allons faire en [illegible].

[illegible] publié samedi sous le titre de [illegible], et qui se compose de [illegible] phrases [illegible] enchevêtrées, [illegible] avec cette innocente audace qui [illegible] avance que M. William Freret [illegible] de la Nouvelle-Orléans, de [illegible] emplois MM. Crittenden, [illegible] Kerr et d'autres qui avaient [illegible] pour l'indépendance [illegible].

[illegible] de dire son fait au journal [illegible] nous mieux, pour ne pas perdre [illegible] nous pouvons mieux employer [illegible] la vérité au conte que [illegible] sérieusement débité à ses [illegible].

[illegible] le samedi 2 août ayant [illegible] Perkins, W. L. Crittenden [illegible] le mois suivant, 4 du même [illegible] ses créanciers n'ayant pas fait acte [illegible] bureau de surveyor, M. Stile [illegible] pour savoir s'ils avaient [illegible] l'absence. M. Freret transmit [illegible] une réponse négative. Le [illegible], on apprit que MM. Perkins, [illegible] Kerr étaient partis pour Cuba [illegible] général Lopez. Il fallut donc [illegible] les places que leur absence [illegible]. Quant à M. Stanford, il [illegible] jours auparavant où conduit [illegible] se rendre, disait-il, dans [illegible] pour soins de quelques affaires [illegible].

[illegible] imprudente assertion du [illegible] avant de jeter sa [illegible] à malveillance ses insinuations à [illegible] citoyen, devait ce nous [illegible] à deux fois.

[illegible] la destitution de M. Freret, bien [illegible] pas été annoncée officiellement [illegible] notoriété publique que des offres [illegible] M. Christopher Adams pour le [illegible]. Le Courrier devrait savoir que le [illegible] transmettait un avis de destitution [illegible] trouvé un successeur à celui [illegible] mettre hors de place. Nous avons [illegible] que tout s'arrangera et que le [illegible] de la douane de la Nouvelle-[Orléans] [illegible] sera maintenu dans un poste dont il ne [illegible] un seul instant montré indigne.

NOUVELLES D'EUROPE.

[Les journaux] d'Europe apportés par l'Ame[rica] [illegible] transmis par la malle de [illegible] jusqu'au 21 août pour Paris et [illegible] Londres et Liverpool. On [illegible] détails que nous leur em[pruntons] [illegible].

[illegible] — Ce steamer a été livré au collecteur [illegible] Floride, par M. Sigur, de [illegible] Orléans. Le Pampero avait été [illegible] par un garde-côte américain mais [illegible] s'y avant venu, se mettre en [illegible]. Les armateurs ont préféré le [illegible] de porter devant les tribunaux [illegible] la garantie de la prise.

[illegible] — Des dépêches transmises [à la] Nouvelle-Orléans nous apprennent que [illegible] son fils, de Baltimore, ont été [illegible] comté de Lancaster, en Pennsylvanie [illegible] s'étaient rendus pour réclamer [illegible] un esclave fugitif. Ils avaient, [illegible] recherches, fini par découvrir la [illegible] dernier. Le nègre était caché [illegible] maison à Christiana. Voyant son [illegible] dans l'asile qu'il croyait secret [illegible] rapidement au premier, s'arma [illegible] en dedans, et donnant [illegible] fenêtre ouverte, signal convenu, [illegible] nègres et de blancs vinrent à [illegible]. Les armes accoururent de leur [illegible] vive fusillade s'engagea. Gorsuch [illegible] furent tués et deux officiers blessés. [illegible] trois blessés. On pense que [illegible] interviendra et mettra les nègres [illegible] en faisant marcher contre eux, [illegible] quelques compagnies [illegible]. Ce n'est pas la première [illegible] qui ait éclaté au Nord, [illegible] toutes réprimées par [illegible]. Ce [illegible] ne s'attendait pas à [illegible], et le shérif pris [illegible] main forte.

[illegible] — Un des juges de [illegible] M. Levi Woodbury, est mort [illegible] après une longue [illegible] Né vers 1790 à Francestown [illegible] de New-Hampshire, il fut [illegible] en 1812 et ne tarda pas à y [illegible] distinguée. Il fut nommé [illegible] New-Hampshire en 1816, [illegible] suprême du même. Etat en [illegible] 1822, sénateur au Congrès [illegible] secrétaire de la marine en 1831, [illegible] du général Jackson, et [illegible]. Il se retira du [illegible] l'administration de M. [illegible] au sénat d'où il sortit une [illegible] place, sous l'admi[nistration] [illegible] Polk, parmi les juges de la [illegible] Etats-Unis. C'était de tous [illegible] depuis quelque temps [illegible] le rétablissement le plus de [illegible] par le parti démocratique [illegible] officielle pour la présidence [illegible] en 1852.

M. [illegible] — Le Vicksburg Whig nous apprend [illegible] nommé Peter L. Whitworth a tué, [illegible] le comté de Bolivar, un [illegible] de Lewellyn T. Lobdell, [illegible] pour commettre le crime [illegible] petit plomb. La victime [illegible] la poitrine n'a survécu que [illegible].

[illegible] — La ville de St-Louis vient d'être [illegible] émeute d'Allemands. Environ [illegible] de ces derniers croyant avoir à [illegible] d'une feuille allemande, le German [illegible] se portèrent en corps devant les bu[reaux] [illegible] l'atelier du journal et brisèrent toutes [illegible] coups de pierre. Ils allaient faire [illegible] l'intérieur pour saccager le ma[tériel] [illegible] lorsque la police intervint [illegible] l'ordre après s'être emparé des [illegible] l'émeute.

[illegible] deux mots la cause de tout ce brouhaha. Un certain nombre d'Allemands avaient [illegible] un charivari à un de leurs compatriotes, [illegible] bruyamment violé et goutteux, qui venait de se marier. Le malheureux, selon l'usage suivi [illegible] et accepté, offrit de payer une rançon si [illegible] voulait cesser ce tintamarre nocturne qui [illegible] son sommeil et celui de sa moitié. Les Allemands sont têtus, c'est là leur moindre défaut; ils trouvèrent la somme insuffisante et [illegible] de plus belle. La German Tribune [illegible] la chose en ridicule, [illegible] sorte au [illegible] l'exaspération des charivariseurs et provoqua l'émeute dont nous parlons plus haut. [illegible] cause, grands effets.

EMIGRANTS. — Il est arrivé dans le port de New-York le 4 de ce mois, 3,975 émigrans venant de Londres, de Liverpool et du Havre.

NICARAGUA.

La guerre civile qui depuis longtemps se préparait sourdement au Nicaragua vient enfin d'éclater dans ce malheureux pays. Dans la soirée du 4 août, le général Muñoz, ex-ministre de la guerre, s'est emparé dans la ville de Leon, à la tête d'un petit corps de troupes, du président Don Jose Laureano Pineda et de tous les membres du cabinet, à l'exception du Dr Jesus de la Rocha. Les prisonniers ont été dirigés sur La Union, dans l'île du Tigre, d'où un steamer anglais les a transportés à San Juan de la Concordia.

Leon, la capitale, se trouvant au pouvoir des insurgés, le sénat s'est réuni à Granada et a élu Don Jose del Montenegro président; le Dr Jesus de la Rocha, secrétaire des finances; Don Fermien Ferrer, secrétaire des affaires étrangères; et Don Buenaventura Silva, secrétaire de la guerre.

D'une autre part les insurgés ont élu Don Justo Abaunaz, président; Don Arcediana Soliz, moine, secrétaire des affaires étrangères; Don Eugenio Matus, secrétaire des finances; et le général Muñoz, secrétaire de la guerre.

Le peuple n'a pas reconnu cette dernière administration, et on croit que Muñoz sera la victime de son imprudence.

Le chargé d'affaires des Etats-Unis, l'honorable John B. Kerr, a été reçu par le président Montenegro.

La révolution n'empêche pas les affaires d'être très florissantes, mais l'état sanitaire de Nicaragua et surtout de la ville de San Juan est assez peu satisfaisant.

PROCHAINE ARRIVÉE DE KOSSUTH.

On verra par la lettre suivante adressée de Constantinople au maire de New-York, que nous pouvons nous attendre à voir incessamment Kossuth arriver parmi nous.

Légation des Etats-Unis.

CONSTANTINOPLE, 4 août.

Monsieur: — Sachant que vous serez heureux d'apprendre d'une source digne de foi ce que je vais vous dire au sujet de Kossuth, je vous annonce avec plaisir que depuis mon arrivée ici, j'ai reçu du ministre des affaires étrangères du Sultan, en l'absence du ministre américain, l'assurance positive et officielle, au nom de Sa Majesté Impériale le Sultan, que le 1er septembre prochain (le 22 août de notre calendrier), Kossuth et tous les réfugiés qui se trouvent maintenant à Kutaiah, dans l'Asie Mineure, seront libérés et pourront se retirer où ils le voudront. M. Kossuth a envoyé à l'ambassade des Etats-Unis une déclaration portant que lui et ses compagnons, excepté le comte et la comtesse Bathyani, partiront pour les Etats-Unis à bord du steamer Mississipi, que le Président, vous le savez, a mis à leur disposition pour les transporter dans ce dernier pays. J'apprends que le gouvernement autrichien proteste encore et qu'il continuera à protester contre la mise en liberté des réfugiés; mais je crois que le gouvernement du Sultan agira avec fermeté et réalisera les vues généreuses et humaines de Sa Majesté. Comme l'honorable secrétaire d'Etat a ordonné que M. Kossuth fût transporté à New-York, je pense que vous pourrez l'y attendre vers la fin du mois d'octobre. M. Kossuth ayant la plus haute opinion de notre pays et de notre gouvernement, sera en débarquant sur nos rivages un ferme soutien des institutions qui ont rendu les Etats-Unis si prospères et si heureux.

J'ai l'honneur, etc.

JOHN P. BROWN.

A Son Honneur le Maire.

SANTA FE. — De nouveaux avis de Santa Fé, plus récents que ceux dont nous avons rendu compte l'autre jour, ont été reçus à St-Louis et publiés par les journaux de cette ville.

Les Indiens Navajos, enhardis par l'impunité, commettent toutes sortes de déprédations. Aux dernières dates ils avaient massacré onze personnes et blessé huit autres près de Ciboletta.

Le bétail et les récoltes ont beaucoup souffert dans tout le Nouveau Mexique par suite de l'extrême sécheresse.

Il paraît à peu près certain que le major Weightman sera élu délégué au Congrès. Il est soutenu par le gouverneur Calhoun qui s'est acquis par son administration ferme et éclairée l'estime et les sympathies de toute la population.

On continue à trouver de l'or dans le voisinage de Santa Fé. Le marché de cette dernière ville est encombré de marchandises qui ne pourront guère s'écouler en moins de deux ans.

Le colonel Sumner, commandant en chef des troupes américaines, a établi son quartier général à Fort Union.

TERRITOIRE D'UTAH. — Les dernières nouvelles d'Utah nous parviennent par la voie de St Louis.

Le gouverneur Young a ordonné que l'élection des membres du Conseil Territorial et du délégué au Congrès eut lieu le 1er lundi d'août. M. John M. Bernhisel a été probablement élu délégué, car aux dernières dates il n'avait pas de concurrent.

Utah a été divisé en sept comtés, et trois agences indiennes.

MM. A. D. Babbitt, Bernhisel, Snow et Harris ainsi que deux sous-commissaires indiens, MM. Rose et Day, sont arrivés à Great Salt Lake City le 19 juillet.

Un grand nombre d'émigrans se rendant dans l'Oregon et en Californie traversent journellement le territoire d'Utah.

CHRONIQUE LOCALE.

ENQUETE. — Le coroner a tenu vendredi soir une enquête sur le corps d'un Irlandais nommé Patrick McCabe qui a été trouvé mort sur la banquette à l'encoignure des rues Levee et Marche. Le jury a déclaré dans son verdict que le décédé était mort des suites des coups qui lui ont été infligés par James Farelly.

INCENDIE DE LA RUE HEVIA. — Une investigation préliminaire a été commencée samedi devant le recorder Caldwell afin de s'assurer si l'incendie qui a éclaté il y a environ trois semaines, à l'encoignure des rues Hevia et St-Pierre, est la suite d'un accident, ou l'ouvrage d'un incendiaire. Cette affaire sera continuée demain.

MEURTRE. — James Farelly a été traduit hier devant le recorder Caldwell sous l'accusation d'avoir tué Patrick McCabe. L'accusé a été envoyé en prison en attendant l'examen de son affaire.

2ME MUNICIPALITE. — 48 nègres ont comparu samedi par devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir assisté la veille à une soirée dansante, rue du Canal. Ils ont été condamnés à $5 d'amende chacun — J. Holeday accusé d'avoir donné asile à un esclave marron, a été examiné le même jour devant le recorder Genois et acquitté. — M. Sullivan accusé d'avoir porté sur lui des armes cachées, a également été acquitté la personne qui avait porté plainte ayant quitté la ville le même jour à bord du Cherokee.

James a été arrêté samedi par la police de la 1re Municipalité sous l'accusation d'avoir volé des effets d'habillement.

Jean Lanaro a été arrêté, à la requête du capitaine du brick San Juan de Niagara, sous l'accusation d'avoir commis un meurtre en mer.

— Breau Collins et Stephen Sullivan ont été arrêtés comme ayant assailli et menacé les jours d'Andrew Clarke.

Le coroner a constaté que la nommée Hannah Reidy est morte d'une attaque d'apoplexie au jardin encoignure Annonciation et Poeyfarré, samedi soir.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

J'ai encore recours à votre obligeance. Avant-hier seulement j'ai appris qu'un journal avait consacré une série d'articles à réfuter mon chapitre du droit des gens. De ces articles je n'ai pu m'en procurer que deux—un en français du 6 et un en anglais du 11.—Je saisis cette occasion pour remercier l'écrivain anglais de sa courtoisie à mon égard.

Agréez, X.

Certaines personnes paraissent avoir du droit des gens des idées fort inexactes. On dirait, à les entendre, que c'est une espèce de code tyrannique et suranné, commenté par des courtisans. Mon but, en écrivant ces lignes, est de jeter quelque jour sur la matière pour dissiper l'erreur de ceux qui sont de bonne foi; à ceux qui sont de mauvaise foi, il n'y a rien à dire.

Le droit des gens, ou droit international, est en réalité le droit naturel appliqué aux nations, droit sanctionné par l'usage, par des traités et par des décisions judiciaires.

Le droit est l'expression de la raison et de la conscience,—une émanation de l'amour de Dieu et du prochain—; c'est le sentiment intime du juste et de l'injuste; c'est cette loi immuable, éternelle, gravée dans le cœur de l'homme par le créateur lui-même, dont les ordres invitent au devoir et dont les prohibitions éloignent du mal, loi qui ne peut être changée ni abrogée, qui n'a besoin ni d'interprète ni de commentateur, qui est de tous les temps et de tous les lieux, et que l'homme ne peut méconnaître sans renier sa nature; loi, enfin, qui se résume en cette double maxime évangélique: Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît; et fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît.

Les nations étant, en quelque sorte, des personnes morales on a dû aisément comprendre, dès le principe, quels immenses avantages résulteraient pour le peuple de la rigoureuse application de ces maximes d'éternelle sagesse.

Mais dans un état de civilisation peu avancé, l'ignorance, la cupidité et la férocité des populations d'une part, et, de l'autre, la rareté des communications pacifiques de peuple à peuple, donnaient aux guerres un caractère sauvage dont l'humanité avait trop souvent à gémir. Cependant l'extension du commerce, les écoles, l'invention de l'imprimerie, et plus que tout cela, la propagation des lumières du Christianisme, adoucirent progressivement le caractère des [illegible] en les éclairant sur leurs devoirs et leurs [intérêts].

Et peu à peu, il s'introduisit entre les nations, soit durant la paix, [soit] pendant la guerre, certains usages tendant à [rendre] les relations internationales plus agréables et plus sûres, et les guerres moins désastreuses et moins cruelles. On convint alors tacitement d'agir, même envers ses ennemis, avec une certaine loyauté, et de s'abstenir réciproquement de tous actes inhumains inutiles au succès de la guerre.

Aussi voyons-nous Montesquieu déclarer que "le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe que les nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal possible, sans nuire à leurs véritables intérêts." Esprit des lois liv. 1. chap. 3.

Ensuite on a pris l'habitude d'insérer dans les traités ou conventions de puissance à puissance, des clauses ayant pour but d'adoucir les maux de la guerre, comme par exemple, celles donnant aux nationaux de chacune des puissances contractantes, ayant des propriétés sur le territoire de l'autre, un certain temps, après la déclaration de guerre, pour liquider leurs intérêts, et quelquefois même, la liberté de continuer à rester pendant la guerre sur le territoire de la puissance ennemie.

Puis, lorsque la guerre occasionne des prises ou captures de batiments et de marchandises; lorsque les sujets de l'une des nations belligérantes contractent avec les sujets de l'autre, ou avec des neutres, il en résulte fréquemment des questions litigieuses décidées par les cours d'amirauté ou autres tribunaux analogues: et ces décisions forment une partie essentielle du droit des gens.

Ainsi le droit des gens est basé sur la raison et la conscience, ou, pour mieux dire, sur les principes immuables de la morale et de la religion, et il s'appuie, dans l'application, sur les usages constants des nations civilisées, sur les traités qui font loi entre les parties, et sur les décisions des tribunaux.

Maintenant, des publicistes, des écrivains éminents, ont traité de cette matière ex professo; remontant aux principes, ils ont cherché à en faire l'application aux événements qui arrivent le plus communément; ils ont ensuite recueilli et constaté les usages établis, réuni et analysé les traités et les décisions judiciaires afin d'en déduire les conséquences et en montrer l'application; et, de cet ensemble, ils ont composé un corps de doctrine dont l'autorité est admise sans conteste par tous les hommes éclairés, par toutes les nations civilisées.

C'est donc exclusivement à la clarté de ce flambeau de la science que l'on peut rechercher quels sont les devoirs des nations entre elles, soit en paix soit en guerre; quel est le droit et le devoir des nations neutres; ce que c'est que la contrebande de guerre; si les engagements d'ennemi à ennemi sont valables; si les marchandises des ennemis sont saisissables sur bâtiments neutres; si les propriétés des neutres sont saisissables sur bâtiments ennemis, &c., &c.

Or, qu'est-ce que cela a de commun avec la démocratie et le despotisme? Les nations indépendantes, quelle que soit la forme de leur gouvernement, étant nécessairement toutes égales devant le droit, et considérées comme des personnes morales, il leur est incontestablement loisible d'agir en toutes choses comme bon leur semble, à la seule condition de ne porter aucune atteinte aux droits des autres. Y contredire, serait nier la liberté.

On objecte à cela que "le droit de non intervention, ou le chacun chez soi des nations, est une maxime inventée par la tyrannie"; mais peu de mots suffiront pour établir que cette objection est erronée.

Un despote ambitieux et puissant, saisit avidement toutes les occasions d'intervenir dans les affaires de ses voisins; et si ces occasions ne se présentent pas assez vite d'elles-mêmes, il a soin de les faire naître, de les provoquer, par des intrigues secrètes; par la raison bien simple qu'à l'ombre de cette intervention qu'on pourrait dire perpétuelle, il s'empare tantôt d'une province, tantôt d'un royaume, et va ainsi se fortifiant graduellement, tout en affaiblissant les autres. Si des principes contraires à ses intérêts ou à ses vues se propagent dans quelque pays voisin trop faible pour lui résister, il intervient d'autorité et impose partout sa volonté. L'histoire est là pour attester, pour ainsi dire à chaque page, que c'est, non une supposition hypothétique, mais une déplorable réalité.

Maintenant, sera-ce le droit de non intervention que ce despote cherchera à faire prévaloir? non certes; car ce serait mettre un frein à sa volonté, un terme à ses usurpations. Il cherchera, au contraire, à faire admettre partout et toujours le droit d'intervention qui lui permet de se rendre le fléau et la terreur des faibles—Et ce seront les faibles qui invoqueront le droit de non intervention pour s'abriter contre les envahissements et les intrigues de leur puissant voisin.

Est-ce au nom du principe de la non intervention que l'Europe monarchique a envahi la France en 1793, que le gouvernement des Cortès Espagnoles a été renversé en 1824, et que la Russie, tout récemment, a subjugué la Hongrie? N'est-ce pas, au contraire, au nom du principe de l'intervention?

Qu'on ne dise donc pas que le principe de non-intervention a été inventé par les despotes; car c'est le contraire qui est vrai. Le droit d'intervention, qu'on a le triste courage de proclamer, est tout simplement le droit du plus fort, c'est à dire la négation de tout droit et de toute justice; tandis que le droit de non-intervention que l'on attaque est basé sur le droit naturel qui pèse les forts et les faibles dans la même balance.

Parmi beaucoup de propositions étranges qui ont été émises dans cette discussion et que je passe sous silence pour abréger, il en est quelques-unes cependant qui méritent une mention particulière, comme lo. celle portant qu'il est non-seulement permis, mais louable d'exciter les sujets d'une nation amie à la révolte, et cela, au nom de la religion et de l'humanité!—2o celle affirmant que les citoyens peuvent faire ce qui n'est pas permis à leur gouvernement envers d'autres nations—ce qui revient à dire que le tout est moins puissant que sa partie. On ne réfute pas de pareilles propositions, il suffit de les citer pour que le bon sens du public en fasse justice.

A l'égard des mots choquants de souverain et sujets, je renvoie à J. J. Rousseau, Contrat social ch. 6 et 7. On y verra que souverain s'emploie pour désigner le peuple d'une république, dans un sens actif, et que les citoyens s'appellent aussi sujets, comme soumis aux lois de l'Etat.

La sévérité avec laquelle on a traité de savans et honorables publicistes est d'autant plus injuste qu'aucun des reproches qui leur sont adressés (même en les supposant fondés, ce que je suis bien loin d'admettre) ne va à son adresse. Les publicistes ne font point le droit des gens; ils se bornent à l'exposer et à en constater les doctrines. Le changer est hors de leur pouvoir; une nation elle même ne le saurait faire; car son action est purement individuelle, et il lui est tout aussi impossible de changer le droit international qu'il le serait à un simple citoyen de changer les lois de son pays. Une nation puissante peut se montrer impunément injuste et violente; elle peut momentanément violer le droit et fouler aux pieds la justice; mais le droit et la justice restent toujours pour motiver sa condamnation dans la mémoire des hommes et faire flétrir sa conduite par la postérité.

Il faut donc en prendre son parti. On peut bien par des articles de journaux égarer une partie du public et enflammer les passions; mais on ne saurait changer la nature des choses.

Un dernier mot. La liberté se conquiert et ne s'impose pas, car imposer même la liberté c'est faire acte de despotisme; elle se conquiert seulement par ceux qui en sont dignes et qui la comprennent;—quant aux autres, c'est en vain qu'on la leur donnerait, ce serait pour eux un inutile présent, ils ne sauraient ni en faire usage ni la conserver. L'expérience atteste, même, que parmi ceux qui parviennent à briser leurs chaînes, il en est infiniment peu qui sachent être libres.

FRANCE.

Un comité de la droite, siégeant à Toulouse, avait adressé à M. Berryer quelques observations sur les dangers d'un gouvernement bâtard, d'un faux semblant de monarchie. M. Berryer a répondu par une lettre assez longue et assez diffuse dont voici le passage le plus significatif:

"Si la loi constitutionnelle que nous n'avons pas faite n'est pas légalement revisée, nous saurons maintenir et faire respecter toutes ses dispositions. Ce respect de la légalité, soyez-en convaincus, est aujourd'hui notre principale force et peut-être notre plus sûre garantie contre les machinations des ennemis de l'ordre social, les tentatives de l'ambition, les calculs de l'intrigue et même contre les dangers que susciterait l'impatience des convictions les plus honorables."

M. Berryer ne se contente pas de cette déclaration formelle; il la renforce, la développe et la présente comme l'opinion presque unanime des hommes de son bord:

"L'immense majorité des amis que nous comptons au sein de l'assemblée a résolu de ne pas devancer le temps et de ne prendre aucune détermination prématurée sur les actes solennels auxquels la nation doit être appelée dans neuf mois. Décidés seulement à combattre la violation des lois, nous interrogerons alors les véritables intérêts du pays, l'état des partis, l'attitude et les intentions des hommes considérables.

"Hommes de bonne foi, nous avons toujours placé les intérêts généraux de la France au-dessus de toute prétention personnelle, au-dessus des préoccupations et de l'esprit exclusif des partis; nous ne sacrifierons pas ces intérêts sacrés à des velléités de coteries.

"Hommes de bon sens, éclairés par l'expérience des luttes politiques, nous ne nous laisserons abuser ni par les insinuations menaçantes ni par les promesses trompeuses d'une intrigue quelle qu'elle puisse être."

Paris est dans le plus grand calme. Tous les mauvais bruits dorment. Quelle mouche vient donc de piquer le pouvoir?

Une circulaire analogue à celle dont nous donnons copie paraît avoir été adressée dans plusieurs légions:

"2e légion, 1er bataillon, 2e compagnie.
"Paris, le 17 août 1851.

"Mon cher camarade,

"Je reçois à l'instant de M. Boudin-Devesvres, notre commandant, l'ordre formel, donné par le colonel de la légion, de faire rentrer immédiatement, c'est-à-dire aujourd'hui ou demain au plus tard, au bureau de M. le major, qui en donnera reçu, les cartouches qui ont été mises en dépôt chez MM. les capitaines, officiers et sous-officiers, et celles même qui auraient été distribuées à MM. les gardes nationaux.

"Je vous invite donc, mon cher camarade, à vouloir bien vous conformer à cet ordre, que j'ai exécuté en ce qui me concerne.

"Agréez, je vous prie, l'assurance de tout mon dévouement, GUILLERAT, Capit. com."

La garde nationale de Paris est-elle décidément mise en suspicion? S'agit-il d'une simple mesure de précaution et de bonne administration? Voilà ce que chacun se demande.

Quand on parle de poudre et de cartouches, on ne saurait trop rassurer le public. Nous espérons que le très vigilant et très puissant M. Communiqué ne manquera pas à combler la lacune laissée dans la circulaire et de dire le motif de la mesure prise à l'égard de nos soldats citoyens. (Siècle.)

CHRONIQUE EUROPEENNE.

—On écrit de Rome, 9 août:

"Hier, la dépouille mortelle du comte Pellegrino Rossi a été transportée du caveau de l'église de Saint Laurent et Damase au monument qui lui a été élevé en l'église.—Le pape a nommé gouverneur de Ponte Corvo M. Constantini, gouverneur de Civita-Nova."

Les journaux de Turin du 11 ne renferment aucune nouvelle politique.

Voici la seule nouvelle de quelque importance que nous recevions d'Angleterre:

On écrit de Rome, 12 août: "Le prince Dominique Orsini a été, sur sa demande, dispensé de continuer à remplir les fonctions de ministre de la guerre. Il a pour successeur le colonel Philippe Farina, qui prend le titre de pro-ministre."

— Les meurtres continuent en Irlande. L'Evening Mail, annonce l'assassinat, dans le comté de Donegal, d'un nommé David Moore, agent du sous régisseur des immenses propriétés du colonel Pratt. Le Clonmel Chronicle annonce également le meurtre du nommé Richard Kennedy, garde des terres de lord Clonmel. Le feu a en outre été mis à la maison de cet infortuné. On présume que les meurtriers sont des paysans évincés des terres qu'ils tenaient à fermage. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler que l'application du bill des titres ecclésiastiques va singulièrement compliquer les difficultés de la question irlandaise.

Le comité du meeting des catholiques romains, sous la présidence du primat Cullen, publie la lettre suivante du docteur Hogarth, évêque titulaire d'Heydham, qui donnera lieu à quelque discussion, car elle est signée comme si elle émanait d'un pair du royaume.

13 août 1851.

"Messieurs, je ne pourrai peut être pas assister au meeting des catholiques qui va avoir lieu à Dublin, mais je vous souhaite toute sorte de succès et vous prie d'ajouter mon nom à ceux des autres évêques anglais qui ont déjà signé la réquisition. Croyez-moi toujours, messieurs, votre très fidèle.

"Signé: HOGARTH."

La même incertitude règne toujours sur l'issue du différend entre la Porte et le vice roi d'Egypte. L'Angleterre joue là un jeu double que nous nous avons signalé et que nous nous promettons bien d'éclairer complètement.

Le meeting des porteurs de bons espagnols qui a été tenu à Londres hier 19 a été accepté sous protestations le règlement de la dette tel qu'il est formulé par la loi des cortès.

Le Morning Herald du 18 annonce l'arrivée à Londres de M. Demetrakakis, ex-membre de la chambre des députés d'Athènes et avocat près les tribunaux de cette capitale. Ce personnage vient ici de la part des négocians grecs qui ont éprouvé des pertes par suite du blocus et des captures de navires grecs ordonnés par l'amiral Parker, afin de s'enquérir s'il lui sera loisible de s'adresser à la justice anglaise. Si cette affaire s'engage décidément, les négocians grecs prouveront, sans peine, que leurs réclamations sont un peu mieux établies que celles qui avaient eu le don d'exciter la sanction empathique du noble secrétaire des affaires étrangères.

—Les nouvelles les plus récentes arrivées de Tiflis sont à Constantinople annoncent qu'Amin-Effendi a pris Tchetmere et repoussé les Russes derrière la ligne du Couban. On ajoute que, par suite des échecs qu'ils ont éprouvés pendant la campagne d'été, les Russes ont fait les propositions de paix à Schamil-Bey, qu'après lesquelles l'indépendance de ses possessions lui serait assurée sous la condition qu'il, de son côté, il arrêterait les incursions au moyen d'un armistice de cinq ans.

—Le bruit court toujours en Allemagne que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche auront une entrevue.

Voici un passage que nous reproduisons sous réserves de la correspondance lithographiée de Berlin, 17 août:

"Le gouvernement français s'est mis d'accord avec notre cabinet pour faire, de concert avec le gouvernement russe, des démarches contre la résolution prise par la Porte Ottomane de mettre en liberté le 1er septembre prochain les réfugiés hongrois internés à Kutaieh et rappeler éventuellement les ambassadeurs. Quoique le ministère prussien soit décidément pour l'Autriche dans cette affaire, il n'a encore voulu faire aucune démarche directe et s'en est rapporté à l'Autriche sur ce point."

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 21 août.

Encore une double condamnation:

Malgré les éloquentes défenses de M. Sarrans et de M. Grevy, le journal la Semaine vient d'être frappé de la manière la plus sévère. Bien que le jury eût admis des circonstances atténuantes, la cour a condamné M. Sarrans, auteur de l'article incriminé, à six mois de prison et deux mille francs d'amende, et M. Paul Coq, rédacteur en chef et gérant du journal, à trois mois de prison et deux mille fr. d'amende. M. Sarrans est le doyen de la presse parisienne, et M. Paul Coq, un de nos plus consciencieux économistes, est en convalescence d'une maladie des plus graves.

Cette double condamnation frappera d'une vive douleur non-seulement les nombreux amis des deux écrivains, mais tous ceux qui portent quelque intérêt à la presse républicaine, dont la Semaine est l'un des organes les plus spirituels et les plus modérés.

—On lit dans l'Evenement:

"C'est aujourd'hui que M. Boulay (de la Meurthe) a dû se marier à Provins. Le présent de la république, fidèle aux traditions de la monarchie, s'est contenté, dit-on, de se faire représenter par un aide-de-camp à la cérémonie du mariage du vice-président de la république, l'un de ses amis les plus anciens et les plus dévoués.

—L'émigration polonaise vient de perdre un de ses vétérans, le colonel Joseph Rusiecki, décédé à Vierzon dans sa 81e année.

—M. Charles Hugo vient de recevoir, à l'occasion de sa condamnation et de la cause pour laquelle il a combattu, une adresse des journalistes de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Cette adresse est signée des éditeurs des journaux suivans:

Daily News, Morning Advertiser, Sun, Punch, Weekly News and Chronicle, Atlas, Leader, Nonconformist, Patriot, Arbroath Guide, Devonport Telegraph, Dublin Commercial Journal, Hampshire Independent, Dublin World, Galway Vindicator, Gateshead Observer, Glasgow Sentinel, Leeds Mercury, Leicester Mercury, Bath Journal, Belfast Mercury, Birmingham Mercury, Bradford Observer, Bristol Examiner, Bucks Advertiser, Cambridge Independent, Coleraine Chronicle, Derby Reporter, Limerick and Clare Examiner, Press Limerick Reporter, Londonderry Standard, Monthly Herald, Newcastle Chronicle, Newcastle Guardian, Oxford Chronicle, Nottingham Review, Norwich Mercury, Plymouth Journal, Preston Chronicle, Scottish Press [Edinburgh], Sheffield free Press, Stamford Mercury, Suffolk Chronicle, Swansea and Glamorgan Herald, Waterford News, Wiltshire Independent.

Cette adresse honore à la fois et le jeune écrivain auquel elle est adressée et les journalistes étrangers qui l'ont rédigée.

Quand il s'agit d'une question d'humanité, il n'y a plus de patries diverses. L'homme devient le citoyen du monde. Les journalistes anglais l'ont compris. Puisse le gouvernement de la France profiter de la leçon!

QUESTION EGYPTIENNE.

Ainsi que nous l'avons prévu, annoncé dans les termes les plus formels, la situation de 1840 se reforme pour nous en Orient, avec cette différence que les puissances seront cette fois du côté du vice roi d'Egypte, et non du côté de la Porte Ottomane, qui finira, bien entendu, par nous abandonner, le gouvernement du dix décembre n'étant pas plus que feu le gouvernement orléaniste de taille à pousser à fond une résistance quelconque. La monarchie de Louis-Philippe n'a pas su protéger Mehemet-Ali, qui voulait, avec notre appui, se rendre indépendant de l'Angleterre bien plus encore que de la Turquie. La république de M. Bonaparte ne saura pas davantage amener le sultan à exercer dans une juste limite les droits de sa suzeraineté. Voilà ce qui est certain à nos yeux comme un fait déjà accompli.

Le Standard du 19 annonce, d'après sa correspondance de Constantinople, que le vice-roi ayant rejeté les conditions qui lui ont été proposées, le sultan a résolu d'informer les puissances de son dessein de réduire son vassal par la force des armes. Des lettres adressées d'Alexandrie et du Caire à notre ami et collaborateur Louis Jourdan ne laissent d'ailleurs aucun doute sur la résolution d'Abbas de résister à l'introduction pure et simple du Tanzimat, et de maintenir la concession qu'il a faite à une compagnie anglaise d'un chemin de fer d'Alexandrie au Caire, chemin qui sera ensuite poussé du Caire à Suez.

Voici, en substance, les bruits qui courent en Orient:

"Comprenant parfaitement que l'ambassadeur anglais à Constantinople jouait une comédie en expédiant un de ses drogmans à Alexandrie pour protester contre les menées du consul britannique, le vice-roi a répondu par un refus formel à l'ultimatum de la Porte. Le drogman de sir Stratford Canning est reparti porteur de ce refus. Aussitôt des ordres ont été donnés pour armer vigoureusement Alexandrie et tout le littoral. Deux régimens sont venus renforcer la garnison de cette ville; un troisième y est attendu. Toutes les consignes sont formulées comme en temps de guerre. Que va faire la France?"

Nous répondrons hardiment: Des fautes, parce que son point de départ est mauvais. Loin de nous la pensée de contester la sincérité de l'esprit réformateur de Rechid-Pacha. Cet homme d'Etat nous est personnellement connu; nous avons entretenu avec l'homme de mérite qui lui a servi longtemps de secrétaire intime, des relations dont Rechid-Pacha recevait une complète communication. Ces relations se sont brisées lorsque le Siècle a soutenu résolument qu'un système de gouvernement et d'administration unitaire ne convenait pas encore à l'empire ottoman. Nous voulions que le sultan devînt l'empereur d'une fédération orientale, dont les Etats auraient des droits généraux communs, des douanes communes, un même système de monnaies, de poids et de mesures, enfin une représentation siégeant à Constantinople. Réchid veut à tout prix que le sultan gouverne directement toutes ses provinces par des pachas révocables, comme nos préfets, et lorsqu'ils ne sont pas révocables, n'ayant pas une autorité plus indépendante que celle de nos préfets. L'Autriche a eu la même idée, et malgré des antécédens infiniment plus favorables, l'Autriche a vu sa constitution unitaire du 4 mars 1849 rester une lettre morte.

Pour flatter la Porte, lord Palmerston disait en 1840 que, sauf l'hérédité, le pacha d'Egypte devait être un pacha tout comme un autre. Mais des traités sont venus ensuite qui ont établi des droits et des devoirs réciproques dont la Sublime Porte ne comprend pas bien, ce nous semble, la mesure. Or, comme notre gouvernement prend parti, sans examen suffisant, pour le système de Rechid, il va, trop probablement, donner gain de cause à l'Angleterre, qui s'appuye sur le texte des traités et n'hésitera pas au besoin, à réveiller toutes les préventions de l'Europe absolutiste contre l'influence française en Orient. C'est là un côté de la question que notre excellent ami Jourdan n'a pas,—qu'il nous permette de le lui dire,—suffisamment éclairé dans sa brochure, et remarquable sous le rapport des faits et des connaissances locales.

Abbas-Pacha est un ignorant, un brutal, un fantasque; le sultan est un prince rempli d'intentions généreuses et dévoué au progrès de la civilisation. Cela est avéré; mais entre Ab dul Medjid et son vassal, il y a des traités donnant, en certains cas, un droit d'intervention aux puissances qui en sont garantes. Or, c'est pour n'avoir pas suffisamment étudié la lettre de ces traités que notre gouvernement va être battu en Egypte, comme il l'a été il y a onze ans pour n'avoir pas su faire la part du vice roi et celle du sultan.

Une seule chance nous reste ouverte: c'est que la question traîne assez en longueur pour que les élections de 1852 confient à d'autres hommes la direction des affaires de la république. (Siècle.)

ALGERIE.

Le Moniteur algérien du 15 août donne des nouvelles assez satisfaisantes de l'Ouest de la colonie, où le choléra a diminué sensiblement dans les subdivisions d'Oran, de Tlemcen et de Sidi-bel-Abbes. D'un autre côté, malheureusement, la ville de Mascara a été assez fortement atteinte. Le 6, douze décès avaient eu lieu à l'hôpital.

STATISTIQUE DE L'HOTEL NATIONAL DES INVALIDES.

Le recensement qui vient d'être fait de la population en France, et qui a été par conséquent effectué dans les établissemens dépendant du ministère de la guerre, a donné lieu de constater une diminution assez sensible dans l'effectif des anciens militaires retraités de tout grade admis à l'hôtel national des Invalides. Ainsi, malgré la suppression récente de la succursale d'Avignon et la réunion effectuée depuis plusieurs mois des habitans de cette succursale avec ceux de l'hôtel de Paris, le chiffre des invalides est tombé à 3,76, tandis que l'année dernière il était encore d'environ 3,500. Deux causes sont principalement de nature à influer sur ce fait statistique. La première, c'est l'absence de guerre depuis quelques années, puisqu'on ne peut appeler ainsi les rares expéditions de nos troupes en Algérie; la seconde, c'est l'augmentation des retraites pour les militaires de tous grades.

On trouve à l'hôtel des Invalides un très petit nombre de militaires de la nouvelle armée, relativement aux vieux débris de nos phalanges de la première république et de l'empire. Sur les 2076 hommes qui sont encore partie de l'hôtel, 21 seulement sont âgés de vingt à trente ans; 63 de trente à quarante ans; 76 de quarante à cinquante ans, et 111 de cinquante à soixante ans, tandis que 1450 ont dépassé soixante ans, 352 marchent sur quatre vingts ans, et 9 sont au-delà de quatre-vingts, pour eux un échantillon de cent ans. Un seul, mort il y a deux mois, était centenaire, puisque d'après ses papiers, après son décès, qu'il avait récemment quatre-vingt-dix-huit ans.

On peut donc dire que sur les 2,076 invalides de l'hôtel, 400 tout au plus n'ont pas vu les dernières luttes de l'empire, tandis que plus de 1,000 ont assisté aux premières batailles de la république en 1793.

L'effectif de l'hôtel des Invalides et des succursales qu'à diverses époques de nos grandes luttes on fut obligé d'annexer à l'établissement de Paris a souvent varié, et presque toujours il a suivi les phases des guerres importantes. Dans les premières années du règne de Louis XV, lorsque la France sauvée à Denain, quelque temps avant la mort du grand roi, par le maréchal de Villars, commença à étancher le sang qui avaient coûté ses victoires et ses revers, l'Etat faisait vivre dix mille vieux militaires mutilés.

En 1748, ce nombre s'était encore augmenté d'un millier, tandis que la fin du règne de Louis XV, lorsque le bruit des derniers coups de canon de Fontenoy eut cessé depuis longtemps de résonner aux oreilles de nos soldats, ce nombre descendit à six mille environ. En 1791, après les premières et meurtrières campagnes de la république, le chiffre s'éleva jusqu'à dix-huit mille. Hâtons-nous de dire cependant que, sur ce nombre, cinq mille au moins étaient formés en compagnies, n'habitaient ni l'hôtel ni les succursales, et rendaient des services à l'Etat: dans les bâtimens militaires ou dans les forts. En un mot, c'étaient plutôt des vétérans que des invalides.

L'Empire vint à son tour remplacer l'amour de la liberté par l'amour de la gloire. Les grandes batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de la Moskowa, de Lutzen et de Leipsick avaient couvert de cadavres les plaines de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de la Saxe. L'hôtel des Invalides et ses succursales se remplirent des glorieuses victimes de ces combats de géans. 1813 vit jusqu'à 26,000 hommes pensionnés ayant le titre d'invalides de la guerre. C'est l'année où l'effectif atteignit son chiffre le plus élevé. A partir de ce moment, il décrut de jour en jour, et tomba enfin, en 1825, à moins de quatre mille.

(Moniteur de l'Armée.)

Les délégués nommés au comité central, whig par le 1er District Représentatif, sont invités à s'assembler à la Bourse des Négocians, encoignure Douane et Passage de la Bourse, pour organiser le comité, le mercredi 17 courant, à 7 heures P. M.

15 sept—d   Par ordre du Comité.

Club Indépendant de la 3me Municipalité de J. P. Freret

Les membres de ce Club et toutes les personnes favorables à l'élection de J. P. FRERET comme Shérif de la Paroisse d'Orléans, sont invitées à assister à l'assemblée régulière de ce club qui aura lieu mercredi prochain, 17 du courant, à 7 heures P. M., dans les bâtimens Marigny sur la levée

13sept   J. B. VIENNE, secrétaire

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—PARTIES.—

Navire Forest State, Poleater, pr Liverpool.
Barque Saranac, Shoer, pr Charleston.
Goelette Eta, Scherebeck, pr Pensacola.
Avon, Miner, pr Pensacola.
Jenny Lind, St ol, pr Apalachicola.

—ARRIVES SAMEDI.—

Navire Creole, Pierce, de New York
Venice, Young de Philadelphia
Brick Win J Dugan, ——, de Rio Janeiro
Goelette H A Barling, Marshal, de Baltimore
Diamond, Mack, de Pensacola
W R Pettis, Rooke, de St Marks

—ARRIVES HIER.—

Navire Minesota, Allen, de New York
Levi Woodbury, Nickerson, de Boston
Kentucky, Phinney, de Boston
Barque Nicaragua, Delcambo, de San Juan, Nic.
Brick Apalachicola, Jenkins, de San Juan, Nic.

Au bas du fleuve et montant:

Navire Suffolk, ——, de Boston.
Alleghany, ——, de Philadelphie
Barque May, Forrer, de New York
Murillo, ——, de New York

Décédé hier matin, à dix heures et demie, M JEAN SIFFLET, âgé de 73 ans, natif de France, mais depuis trente-neuf ans résident de cette ville. Il était un des vétérans de 1814 et 1815. L'enterrement aura lieu ce matin à onze heures, et partira de sa dernière demeure, rues Apollon et Euterpe, Seconde Municipalité. Ses amis et connaissances, ainsi que les vétérans et les militaires, sont priés (sans autre invitation) d'y assister. Le corps de musiciens de Jourdan accompagnera le corps.

Le capitaine ni les consignataires de la barque HANSA, venant de Bordeaux, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage.   12 sept

Le navire HANSA, capitaine Schutt, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis le marché à la viande, 1re municipalité. Toutes les marchandises dont le permis n'est pas entré dans les cinq jours, seront envoyées aux magasins publics pour compte du consignataire.

13sept   DUNTZE & IKEN.

Le navire paquebot St Charles, capitaine Holland, de New York est maintenant en déchargement à l'poteau No 4, seconde municipalité. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, ou elles seront mises en magasin à leurs frais et risques.

12sept   J W STANTON & Co.

A VENDRE au débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte;
8 barriques vin rouge St Julien;
16 do do Montferrand;
4 do do St Estèphe.
—EN MAGASIN—
Vins fins pour Familles.   J B BERTIN,
13sept—3f   9, rue Conti

F. JAUFROID,
62 Rue de Chartres, 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie.

REÇU par les navires Quebec et Columbiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguilles, la toilette des dames et quantité d'autres articles.
11sept

Dix de Récompense.

PARTIE marronne vendredi soir, la mulâtresse MARGUERITE, âgée d'environ 25 à 26 ans, de taille moyenne, parlant exclusivement l'anglais, et n'ayant plus qu'une incisive à la machoire supérieure. Elle a amené avec elle sa fille Julia, âgée de sept ans, parlant anglais et français, ayant les cheveux très blonds et un peu crêpus. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez M. G. Boyer, No 149, rue Conti.
15sept—3f

GROCERIE A VENDRE.

LE soussigné offre en vente son établissement de grocerie en gros, situé Front Levée No 5, entre Douane et Bienville. Son exploitation l'oblige à se livrer entièrement au courtage de coton.

La dite grocerie est établie depuis le 1er novembre dernier, a une bonne clientèle, fait beaucoup d'affaires et a réalisé de beaux bénéfices, malgré les grandes dépenses que nécessitent la fondation d'une nouvelle maison.

Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.

Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétents dans ce genre d'affaires, dont l'un est très bon vendeur, acheteur homme d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville, et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.

Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et où l'on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.

E. JOHNS,
5, Front Levée, entre Douane et Bienville.
15 sept—1eem

Succession de John W. Walsh.

LES personnes qui auraient des réclamations contre la succession de feu John W. Walsh, sont priées de les présenter aux soussignés, curateurs de la dite succession, dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis.

P. CAZENAVE,
BERNARD SOULIE,
15 sep—10   81 rue Bienville

A VENDRE—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
64 caisses de 12 bouteilles, à l'emarie, fraises au jus de Jn Peneau, nouvelle récolte,
10 caisses de 12 bouteilles, à l'emarie, fraises au jus de Bordeaux & Co., nouvelle récolte;
300 demi boites petits pois accommodés de Jn Peneau;
4 caisses asperges, artichauts lamproies, pâtés, champignons, cèpes, &c, a vendre par
LOKKILHE & Co, Encoignure
15 sept   Royale et Douane

TABAC—67 balles tabac de Vuelta en débarquement du brick P. Soule et Union a vendre par
15sept   S DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée

CONFITURES — Confitures et gelées de la Havane, en débarquement du P. Soule, a vendre par
S DE VISSER & Co,
15sep   26 Vieille Levée

EN débarquement du navire Claiborne, attendu de Marseille: — 200 quarts vin Porto doux à la couronne de McKeig.
P. LONGIS,
15sept   47 Vieille Levée.

P. LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre a vendre —
80 quarts vin Porto sec à la couronne de F. (Durand,
100 quarts de madère de P. Grousset,
10 barriques vin rouge ordinaire Bordeaux,
20 barils de vieux whiskey,
1 vases en bronze de Madère   15sept

BOUTEILLES—25 grosses bouteilles à madère, en magasin et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept   100 rue Tchoupitoulas

PIPES—800 caisses de pipes en terre, en magasin et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept   100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—12 barils de bœuf mess et prime, à l'inspection, a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15 sept   100 rue Tchoupitoulas

PORC—25 barils porc mess et prime, à l'inspection et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15sept   100 rue Tchoupitoulas

FARINE et RIZ—150 barils farine, en magasin et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
15sept   100 rue Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE — 77,000 des meilleures marques, en débarquement du brick P. Soule, de la Havane, a vendre par
J M CABALLERO, 26, Vieille-Levée,
15 sept   entre Douane et Bienville

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
30 barils vin blanc Haut Sauterne,
100 caisses vin blanc do,
100 do cerises à l'eau de vie, à vendre par   G. M LUCAS,
15 sept   30 rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille:
150 barriques vin rouge Bergasse,
100 paniers huile de James Pinguel de 12 bouteilles,
100 paniers huile do de 12 demi bouteilles, a vendre par   G M LUCAS,
15sept   30 rue Bienville

VINS, bouchons, bouteilles, &c—En débarquement du navire Claiborne, capitaine Warhaut de Marseille:
175 barriques vin rouge, 500 caisses vin;
70 barils vin blanc,
100 do vermouth;
100 do absinthe;
100 paniers bouteilles vides 20 onces,
74 caisses à écules eau fleurs d'oranger supérieure;
5 octagônes eau fleurs d'oranger triple;
50 balles de 15 milliers chaque, bouchons fins réguliers, mi-réguliers, fins réguliers, petits et dame-jeannes, à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO.,
15 sept   27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
20 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par
WILLIAMSON, ZABATIN & GRATIAA,
15 sep   30 1/2 rue Poydras

ATTENDU par le navire Sélinde, venant de Bordeaux:
10 caisses fraises, marques Duffee;
6 do fraises; do;
3 do truffes, do;
10 do petits pois do;
4 do champignons, do;
6 do sardines, do;
10 do do do;
10 do do do, à vendre par
WILLIAMSON, ZABATIN & GRATIAA,
15sep   30 1/2 rue Poydras

EN magasin et à vendre par les soussignés:
5 balles bouchons superfins;
100 quarts de barriques Madère;
200 do do guignolet;
90 do do Porto, marque couronne;
100 paniers champagne, marque de l'ancre;
50 do do Sillery;
50 do do Cordon bleu;
50 do do Cordon vert;
40 do do Verzenay mousseux;
40 do do Sillery mousseux;
10 dame-jeannes whiskey Campbellton rye, à vendre par
WILLIAMSON, ZABATIN & GRATIAA,
15 sep   30 1/2 rue Poydras

EAU DE VIE—26 quarts pipes eau-de-vie Ph Godard, 2 demi pipes do Castillon 1815, 10 5/4 do do, 3 5/4 do do, 3 5/4 do Castillon 1845, 10 5/4 do do, 3 5/4 do A Lagrange 1825; 20 1/4 do do, 3 1/4 do A lagrange 1848; 30 1/4 do do, 5 1/4 do Ota d'Daps; 2 1/4 do do, 5 1/4 do Pinet Castillon, 30 1/4 do do, 5 1/4 do Martell & Co; 5 1/4 do do, 5 1/4 do do, 10 1/4 do Charles, 10 1/4 do do, 5 1/4 do J. Hennessy & Co, 10 1/4 do do, 7 1/4 do J J Dupuy & Co; 20 1/4 do A Cazes; 20 1/4 do C Marquet; 30 1/4 do Cette, 33 1/4 do P. Boireau, 25 1/4 do J et A de Lafontaine; 15 1/4 do H Baron & Co. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
15 sept   17 et 19 rue St Louis.

TABAC EN FEUILLE de la Havane — 67 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soule, de la Havane, a vendre par
D. BORNIO, Jr.,
15 sept   34 Gravier

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick P. Soule, à vendre par   D BORNIO Jr.,
15 sept   31, rue Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—2,000 cigares de différentes qualités, et des meilleures marques, en débarquement du brick Union, de la Havane, a vendre par   D BORNIO Jr.,
15 sept   31, rue Gravier

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
27 barriques vin rouge Maury St-Estèphe Médoc,
15 do do St-Emilion;
100 do do St Julien Médoc;
60 do do do;
60 do do St Estèphe do;
16 do do Montferrand, à vendre par
A. CARRIERE,
15 sept   25, Vieille Levée

EN débarquement du navire américain Lyman, venant de Bordeaux:
300 caisses vin rouge St-Julien Médoc, à vendre par   A. CARRIERE,
15 sept   25, Vieille Levée

EN débarquement du navire américain Lyman, venant de Bordeaux:
18 demi barriques vin rouge St Julien Médoc;
151 caisses vin rouge Chateau Bernone, 1846;
49 do do do 1847;
100 do do St Julien Médoc, 1er cru,
100 do do Cantenac do 1846;
201 do do St Julien Médoc;
200 do do St Estèphe do
87 do do St Emilion do
133 do do St Laurent do
60 do do Pauillac do
2 demi pipes eau de vie Cognac 1815, Celebrated Brandy Wine:
10 quarts pipes do do do
5 huitièmes pipes do do do
4 demi pipes très vieille eau de vie cognac Mre. Castillon Jne. 1815;
4 quarts pipes do do do do
Et a vendre par   A CARRIERE,
15sept   25, Vieille Levée

EN débarquement du navire américain Lyman, venant de Bordeaux:
200 caisses cerises à l'eau de vie de la marque F. Clermont & Co;
300 do do Faurie & Berthomé, à vendre par   A. CARRIERE,
15 sept   25, Vieille Levée

RHUM—30 barils rum blanc de la Nouvelle-Angleterre, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

HUILE DE BALEINE—800 gallons huile de baleine en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

BLANC DE CERUSE—40 tonneaux par No 1, a vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

VITRES—300 caisses vitres, a vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

VINS, etc—En débarquement des navires Hansa et Lyman, de Bordeaux:
243 barriques vin rouge;
18 demi do do;
46 barriques vin blanc, Haut Sauterne;
60 barils do do;
20 quarts Cognac Lecocq 1825, a vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

CLOUS—800 barillets clous assortis, de Boston, a vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

COGNAC—20 quarts Le Breton 1825, 20 quarts Lecocq 1825, 20 huitièmes Morton 1825, 20 huitièmes Le Breton 1795, a vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
15sept   20, Vieille Levée

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.
Rue St Charles, No. 66.
4sept—1an.

D. BORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et Importeur de Cigares, Tabac et Café de la Havane, Rue Gravier, No. 34.
9 avril

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille, 100 barriques vin rouge de côte, a vendre par   RICHARD ALDIGE & Co,
15 sept—6   35, Chartres, au 1er

A VENDRE—La nouvelle et magnifique installation d'un CAFE, consistant en glaces, peintures d'un des meilleurs artistes, comptoir, fauteuils, etc, etc, vis à vis le marché aux légumes, No 117.   15sept—15

A LOUER—L'emplacement connu sous le nom du Café Petit Goave, vis à vis le marché aux légumes, et très convenable par sa position pour un magasin ou une grocerie, à des conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux, No 137   15sept—15f

RHUM DE LA JAMAIQUE—Une pipe de vieux rhum sous les clés de la Douane, à vendre par
WM BURGESS & CO,
15sept—3f   102, rue Tchoupitoulas

BOTTES, souliers et chapeaux—121 caisses reçues par le navire Prince Forest. Aussi un grand assortiment en magasin, à vendre par
ISAAC HOBBS & Co.
Successeurs de R. G. Hobbs,
15 sept   12, Douane

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 132.

A L'HONNEUR de prévenir Mrs les médecins qu'il a encore à placer quelques abonnemens au journal Médico-Chirurgical.
2 vols et planches, une année $1 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres   15 sept

CAFE—100 sacs prime Havane;
CIGARES—Cabanas, Judio Errante, Magallanes;
CHAMPAGNE—Quelques paniers de 1re et 2me qualité, en magasin, et à vendre par
JOSEPH KITCHEL,
15sep,4   36, Poydras

A VENDRE à l'arrivée du navire Auguste Adolphe, attendu de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Chateau St. Denis;
12 demi do do do do
CAVELIER & MAXENT,
15sept   160, rue Royale

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
30 barriques vin rouge Bergasse,
30 do do Brihard,
200 paniers de 12 bouteilles huile d'olive Pinguel;
50 do 24 demi do do do do
100 caisses vin Muscat de Frontignan;
100 do do Lunel;
20 do eau de fleurs d'oranger;
50 do olives vertes; 50 do do amelians
25 do capres fines; 25 do cornichons,
20 do anchois au sel;
20 do do do;
20 do olives farcies.
NUMA LACOSTE,
15sept   147, rue Royale

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment bien choisi, des meilleures marques, consistant en Imperiales, Regalias, Media Regalias, Figaro, Canones, Prensados, Cilindrados, Militare, etc, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept   34, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune, cassonade et cucurucho, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept   34, Vieille Levée

HOPITAL LUZENBERG.
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C A LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle; les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2e classe, $2
" " 3e classe, $1

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste Etablissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont modérés.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le   Dr. J. RHODES,
15 sept—1an   [illegible] Conti

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—100 balles Tabac en feuilles de Cobre et de la Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept   34, Vieille Levée

AMIDON ET PICADURA de la Havane—Continuellement en mains et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15 sept   34, Vieille Levée

VANILLE—3 caisses, vanille fraîche, ayant droit au drawback, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
15sept   34, Vieille Levée

CIGARETTES—6000 paquets des marques favorites de Gonzales et M. Ybor; en magasin et à vendre par   DELVAILLE & MORENO,
15sept   34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Lyman, de Bordeaux:
80 futailles eau de vie de Bordeaux;
10 1/4 et 10 1/8 cognac Du Perron, marque Coissant,
10 1/4 cognac 1850, Pinet, Castillon & Co,
10 1/4 et 15 1/8 cognac, do très vieux, à vendre par   THOMAS PINET & Co,
15sept   29, rue Conti

BOTTES, Souliers et Chapeaux—210 caisses en débarquement du steamship Winfield Scott, des navires Tremountain, Hamilton, Bennington et Anna, à vendre par   ISAAC HOBBS & Co.
8 sep   successeurs de R G Hobbs, 12 Douane

ON demande à acheter un bon comptoir ou cuisinière. S'adresser au No 67, rue Bourbon.
10 sept—10f

LE DOCTEUR MOUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine.   1juil—3m

SUCRE—611 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Tehuantepec, de la Havane, à vendre par   S DE VISSER & Co,
15sept   26, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—15 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Union, de la Havane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13sept   30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—40 caisses brun, jaune et blanc, en magasin, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13sept   30, Vieille Levée

CIGARES—20,000 regalias, en débarquement du brick Mary Union, a vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13sept   30, Vieille Levée

VIN ROUGE—1500 caisses capsulées et étiquetées, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13sept   30, Vieille Levée

TABAC DE CUBA—100 balles en débarquement et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13sept   30, Vieille Levée

COGNAC—Récemment reçu par le navire Lyman, de Bordeaux:
25 quarts de pipe cognac de La Rochelle, 4me preuve, à vendre par
Fco DE FUENTES & CO,
13sept   22, Vieille Levée

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses récemment reçues par le navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par
Fco DE FUENTES & CO,
13sept   22, Vieille-Levée

Vin rouge et blanc.

EN débarquement de la barque Lyman, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Julien, Médoc;
30 do vin blanc Haut Sauterne;
120 barils do do, à vendre par
X LAMBERT,
13 sep—15   64 rue des Magasins

VIN de Bordeaux—15 barriques vin Bergasse, 40 barriques vin Bordeaux pour famille, 100 paniers huile d'olives Pinguel, 90 caisses eau de fleur d'oranger, 50,000 Bouchons pointus fins, 10,000 bouchons à dame-jeannes, à vendre par
ANT. GIRAUD,
13 sept   46, Vieille Levée.

4 caisses 8 douzaines et lingues de Bordeaux garnies, 1 caisse 50 bouteilles huile fine morue Faure, à vendre par   ANT. GIRAUD,
13 sept   46, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
118 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
14 do do Montferrand,
12 futailles eau-de vie.
A vendre par   PAUL JUGE FILS & CO.,
13sept   27, rue St Louis

VIN ROUGE—800 barriques en débarquement du navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13 sept   30, Vieille Levée

COGNAC—10 demi pipes une preuve marquées W. H. Forst—
20 quarts do do do
10 demi 1ère preuve, St-Augustin;
20 quarts do do
22 huitièmes do do
En débarquement du navire Lyman, de Bordeaux, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
13 sept   30, Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—800 boites sardines de la marque Delfée & Co;
1000 demi et 700 quarts do do do
A vendre par   NUMA LACOSTE,
12sept   147, rue Royale

VINS EN CAISSES—2,500 caisses vin rouge et blanc en bouteilles et demi do, des marques St Julien, St Estèphe, Cantenac Médoc, Haut Brion, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Leoville, Gruau Larose, Haut Sauterne, Haut Barsac.
A vendre par   NUMA LACOSTE,
12sept   147, rue Royale

VIN POUR FAMILLES—En magasin un assortiment complet de vins en barriques et demi barriques des marques St Julien Médoc, St Estèphe Médoc, Macau Médoc, Giorne, St Emilion, Cantenac Médoc, Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Latour, Chateau Leoville, Gruau Larose.
A vendre par   NUMA LACOSTE,
12sept   147, rue Royale

Damejeannes— Damejeannes.

A VENDRE par le soussigné, à livrer par le navire Tennessee, attendu du Havre:
1000 damejeannes de cinq gallons;
800 do de trois do;
300 do de deux do;
300 do de un do, a vendre par
NUMA LACOSTE,
13 sep—15   147 rue Royale

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge chateau Morin, qualité supérieure;
18 barils vinaigre de vin blanc, a vendre par
NUMA LACOSTE,
13 sep   147 rue Royale

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 barriques vin rouge St Estèphe Médoc;
4 do do Montferrand;
4 do do Chateau Latour;
12 barils vinaigre de vin blanc.
A vendre par   NUMA LACOSTE,
12sept   147, rue Royale

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
300 barriques vin Bergasse;
200 paniers bouteilles de 31 onces;
200 do do de 22 onces;
50 caisses vin muscat;
10 paniers bouteilles à marasquin;
200 do véritable huile Pinguel fils;
50 caisses vermouth de Turin;
100 do absinthe;
50 do [illegible], a vendre par
DOMINIQUE LANATA,
13 sept   9 et 11, rue [illegible]

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT, ELECTORAL DE HESSE,

de 6,725,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM. A. Von Rothschild & Sons, de Francfort sur M.

Les prix suivants seront gagnés:
14 de 40,000 piastres   10 de 4,000 piastres
12 de 36,000 "   50 de 2,000 "
24 de 32,000 "   130 de 1,500 "
60 de 8,000 "   140 de 1,000 "

Le plus faible est de $55.

Le prochain tirage aura lieu positivement le 1er décembre 1851.

Le prix du billet est comme suit:
Un billet 5 piastres six billets 25 piastres
Treize 50 " soixante-cinq 200 "

Les remises peuvent être faites en billets de banques, mandats ou traites sur l'Europe, &c. Chaque détenteur de billet recevra, sans frais, le prospectus avec les détails, et après le tirage de la loterie la liste des numéros heureux. Les prix seront payés en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle-Orléans.

S'adresser immédiatement à MORITZ STIEBEL Sons, banquiers et marchands, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Stiebel & Co, marchands, 20, Nicholas Lane, Lombard Street, Londres.

P.S.—Les remises qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur; ou s'il le préfère on lui donnera des inscriptions pour le prochain tirage.

N. B.—L'argent et les ordres seront reçus au bureau de l'Abeille.   28 aout—3,peau15nov

College de St-Vincent,
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississippi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississippi, à quarante cinq milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinants appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat,
Agent du collège, rue St Charles, No 14.
4 sep—1an

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,
NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 33 de la rue du Camp.   4 sep—1m

PAPIER PEINT.
OCCASION.
V. HEBERT.
Provisoirement rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti.

DEVANT reprendre possession de son ancien magasin du 15 au 30 de ce mois, M. Hébert vendra jusqu'à cette époque, toutes ses marchandises et notamment le papier peint à des prix vraiment très réduits. Les personnes qui auraient à tapisser, feront bien de ne pas laisser échapper cette occasion.

Messieurs les marchands de province trouveront aussi des lots de papier et de bordures, à des prix avantageux.

La maison V. HEBERT recevra par le navire Emperor, attendu du Havre au 25 du présent mois, un magnifique et complet assortiment de papier de tenture, ce qu'on a fait de mieux pour les personnes venues à Paris, pour maisons particulières, cafés, établissements publics de tout genre.

Aussi, les nouveautés littéraires et politiques publiées dans ces derniers temps, &c, &c, &c.
5 sept.

PAPIER PEINT.
RUE CONTI, 32, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,
A COTE DE L'HOTEL CONTI,
AU DEPOT DE PAPIERS PEINTS DES
Fabriques de Paris.

VENTE au rabais pour cause de fin de bail. Le GERANT du dépôt a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires, peintres et entrepreneurs, qu'ils trouveront dans cette maison et vitrée 15,000 rouleaux papier, qui seront vendus au rabais pour 100 à 20 0/0 au-dessous des prix ordinaires.   6 aout—1s

DELCROIX,
MAGASIN DE PAPIER PEINT,
Rue de Chartres, No 106,
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par le navire Carrara, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dernières plus nouveaux, qu'on vendra aux prix les plus réduits. Il invite MM. les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ces marchandises; elles seront vendues à des prix avantageux et leur remise en mieux et meilleur marché que chez qui que ce soit, se charge de la pose du papier.   DELCROIX,
28 juin   106, rue de Chartres

CHARBON.

LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main un assortiment de bonnes qualités de charbon, qu'il offre à vendre aux plus bas prix du marché. Les ordres pourront être laissés chez E Connery, No 5, Front Nouvelle Levée ou chez J Carr Jr, No 2, rue Bienville, et au dépôt, et ils seront promptement exécutés.
6 sept—3m   W A HAYDOCK.

FIN SUCCE BARILS CERCLES.

UN bon ouvrier tonnelier travaillant à la vente dans une bonne place pour clore un compte. S'adresser à   M J LEVOIS,
3 sept—15   47, Annonciation

Chaudières à Sucre du Tennessee—Grilles—Embouchures de Fourneaux.

LES soussignés, agents pour la vente des Fourneaux de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre de toutes dimensions, faites sur les plus approuvés, ainsi que des bouches de fourneaux et des grilles de toute sorte, qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché.   FRIE-TLEY & BEIN,
12 sep   29 et 30 rue du Camp

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du navire Hansa, arrivé de Bordeaux le 10 septembre:
156 grandes boîtes petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, 1er choix,
400 do do demi boîtes,
Une boîte de truffes du Périgord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille,
JEAN PINSE,
12 sept   Fbg St Pierre et Royale.

REÇU par la barque Hansa, de Bordeaux:
4 do barriques St Julien,
10 barils do Listrac;
10 do do Cantenac;
22 do et 20 demi do Haut Sauterne;
151 caisses Haut Sauterne;
277 do divers crus claret, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
12sept   29, rue Conti

VINS—En débarquement de la barque Hansa, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Christophe;
52 caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge Chateau Latour;
302 caisses de 12 bouteilles chacune, vin rouge St-Estèphe, à vendre par   X LAMBERT,
14 sep—2s   64 rue des Magasins

CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE magasin de variétés de F. JAUFROID, ancien ci-devant au No 64, rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, entre Bienville et Douane.

Le soussigné espère que ses amis et sa clientèle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.   F. JAUFROID,
2 sep   No 62 rue Chartres

REÇU par le Silas Holmes un assortiment de Papier et d'Articles de Bureau, savoir:
Papier écolier, foolscap, blanc et azur,
Do à lettres, pour correspondance commerciale
Do anglais pour notaires;
Portefeuilles, livres blancs, enveloppes, cire anglaise,
Plumes en or avec manches en or et en argent,
Plumes en acier, porte-plumes, &c, &c.
ALEX. FAYA, 56, rue de Chartres,
30aout—15f   Entre Bienville & Douane.

A VENDRE—A l'arrivée du navire Claiborne, attendu de Marseille:
3000 briques à feu;
50 paniers bouteilles bordelaises;
5 paniers flacons marasquino;
200 paniers huile d'olive;
60 caisses vermouth;
[illegible]
3 douzaines paillassons colorés,
Dans les magasins de la Douane
21 tonneaux faïence lustrée, sujet à drawback.   V. AICARD,
2 sept—1m   42, Vieille Levée

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre âgé d'environ 20 ans. S'adresser au No 62, rue des Magasins   2 sept—1m

EMMAGASINAGES pris à des conditions modérées par le soussigné à son magasin de dépôt, No 59, rue Notre Dame.   X LAMBERT,
2 sept—1m   62, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MON magasin établi rue Vieille Levée, No 60, entre St-Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 25, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
1 sept   L. MAJESTE.

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne, attendu des Marseilles—200 quarts Porto doux à la couronne de McKeig.
P. LONGIS,
1er sept   47, Vieille Levée.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Hansa, de Bordeaux:
20 barriques de vin rouge bon ordinaire 1847;
150 do do do do
25 do do do très fin 1842;
100 caisses de vin rouge fin, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
13sept   93—95, Royale, enc Conti

FRUITS AU JUS—15 caisses de fraises au jus, dernière récolte, en débarquement du navire Hansa, de Bordeaux, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
13sept   93—95, Royale, enc Conti

CERISES A L'EAU DE VIE—100 caisses cerises nouvelles, reçues par le navire Hansa, de Bordeaux, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
12sept   93—95, Royale, enc Conti

CONSERVES—200 boîtes de petits pois de 1/4 et demi boîtes;
50 boîtes d'artichaux en 1/4 et 1/2;
50 do d'asperges en 1/4 boîtes, et un assortiment de pâtés, truffes, champignons, cèpes, sardines, &c, à vendre en débarquement du navire Hansa, de Bordeaux, par
DUNTZE & IKEN,
12sept   93 et 95, Enc. Royale et Conti.

MOUTARDE—10 caisses à 6 douzaines de moutarde assortie, a vendre par
DUNTZE & IKEN,
12sept   93—95, Royale, enc Conti

LIQUEURS—100 paniers anisette extra; 10 caisses de ratafia, 10 do curaçao; 10 do marasquino; 10 do liqueurs assorties; 20 paniers guignolet; reçus par le navire Hansa, de Bordeaux.
DUNTZE & IKEN,
13sept   93—95, Royale, enc Conti

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge, bon ordinaire;
8 barriques vin blanc.
G M LUCAS,
13sept   30, Bienville

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux—
[illegible] vin rouge Montferrand;
[illegible] do do St-Estèphe;
[illegible] vin blanc Haut-Sauterne;
[illegible]
[illegible]   B TALAMON,
13sept   189 et 191, rue Royale

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

[illegible]
A. LANAUZE [illegible]
[illegible] St-Louis [illegible]

AVIS AUX PROPRIETAIRES.
JURY DE POLICE DE LA PAROISSE PLAQUEMINES.

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire un nouveau chemin, et une nouvelle levée en face de propriétés dont les propriétaires appartiennent à divers propriétaires qui ne sont inconnus, et sis entre la limite supérieure de l'habitation du Dr. Wederstrand, et la limite inférieure de celle de F. C. P. Fortin, sur la rive gauche du fleuve, à 8 milles plus bas que la maison de Cour et dans le 3me district de cette paroisse.

Avis est par le présent donné par le syndic du district aux susdits propriétaires, que si les dits chemins et levées ne sont pas commencés dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, le jury de police avisera de faire procéder à l'adjudication au rabais de l'ouvrage à faire sur les dits chemins et levées, les dits propriétaires seront poursuivis conformément à la loi devant la Cour de District de ce district pour le montant de l'adjudication, lequel sera imposé ainsi que pour le coût de l'ouvrage ou des réparations faites, et les frais de Cour, et de plus que la loi sera strictement mise en vigueur.

Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1851.
ATE LESSEPS,
4sep—10   Syndic du 3me district

P. & E. REILLY & CO
Encoignure Royale et Canal.

VIENNENT de recevoir par steamer des New-York un assortiment de Marchandises fraîches, composé en partie de:
Indiennes nouvelles pour femme,
Do do do Enfants.
Mousselines de laine unies et façonnées,
Cachemires d'Ecosse do do,
Drap de Dames pour manteaux, et
Tartans, écharpes, écossais, haute nouveauté
Dames de soie pour manteaux,
Dames tout laine do,
Gros de Naples unis et façonnés,
Ombrelles, parapluies, cannes,
Broderies de toute genres,
Mantelets, pardessus, jaquettes non ouatées,
Gants de peau qualité supérieure &c.
—AUSSI—
Un choix d'indiennes anglaises très riches,
Mousselines de laine, Alpaccas, Ginghams, mérinos, bandes, broderies, &c, &c.

BUREAU A LOUER—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, actuellement occupé par MM. Lecomte & Comp.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à   FRIEDLEY & BEIN,
1. sept   29 et 30, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 3, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à
LEOPOLD JEANNET,
12 sept   22 [illegible] Levée

A LOUER pour un long terme—Le magasin No 29, rue de la Commune.
CH CHOISY,
3 sept—6   114, même rue.

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à
JUAN Y DE LOGANA,
30aout   45, rue Bienville

MAISON A LOUER.

A LOUER—Une maison sis encoignure Dauphine et Hôpital, côté Sud. Possession peut en être donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à LEDUC armurier, rue Conti, No 56, entre Douane et Madison.   4 sep—12

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Poydras et Thalia. S'adresser à
X. LAMBERT,
2 sept—1m   64, rue des Magasins

A LOUER pour le 1er octobre prochain—Une maison, située rue de la Vieille Levée No 56, consistant en un magasin, logements au-dessus, cour, cuisine, &c.
S'adresser à   G. M. LUCAS,
11sept   30, Bienville.

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé. Cette maison, actuellement en réparations, est disposée de manière à loger une famille nombreuse et offre tous les agréments d'une belle résidence.
S'adresser à   G. M. LUCAS,
11 sept   30 rue Bienville

A LOUER A BON MARCHE—Une maison en briques à étage, située encoignure St-Ferdinand et Levée, Trois [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à
J. B. DUCREY,
3 sept—15   rue St Louis No 14

A LOUER une maison [illegible] rue St Philippe entre [illegible] et Dauphine. Composée de quatre grandes pièces, avec cabinets, cabinets, galeries, ouvertes; cour avec une citerne, haute composée de 4 chambres à vitres, avec cabinets et cuisines, cour, écurie, &c. Pour la location, s'adresser rue Bourbon No 23c.   10 sept—15

Bottes, Souliers et Chapeaux.

LE soussigné a maintenant en magasin, reçus par les derniers arrivages:
500 caisses brodequins Russett, de très qualité,
100 do do en veau, cloués et chevillés,
100 do do veau marin et cuivreux,
500 do bottes veau et veau marin,
300 do do fortes pour la boue,
500 do do cuir à grain pour l'eau,
500 do souliers pour hommes, femmes, enfants,
100 do chapeaux laine et castor,
100 do do en laine et fourrure.
Le tout marchandises fraîches, qui seront vendues à des conditions libérales par
JOHN M GOULD & Co.,
11sept—30   5, Magasins

ON DEMANDE A LOUER AU MOIS OU A BAIL—Une maison commode et ayant une cour spacieuse, située dans le carré de la ville, ou à l'entrée du faubourg Tremé. On donnerait la préférence à une maison à louer.
S'adresser par écrit, boite F. No 5, à la poste, indiquant la maison, et donnant le nom du propriétaire.   9sept—10f

ON demande dans une famille créole, demeurant à la côte, un professeur d'anglais, de latin et de mathématiques. On exige les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille.
14 aout

UN jeune homme âgé de 15 à 18 ans, parlant français et anglais et doué de parfaits réfèrent en cette ville, trouverait de l'emploi dans un magasin. S'adresser à la poste à la boite B. 3.
27 aout

CHAUX DE THOMASTON—100 barils chaux de Thomaston, à vendre par
THOMAS BLOIS,
6 sept   91, rue des Magasins

CIMENT—300 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par
THOMAS BLOIS,
6 sept   91, rue des Magasins

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par
THOMAS BLOIS,
6 sept   91, rue des Magasins

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—50,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par
THOMAS BLOIS,
6 sept   91, rue des Magasins

UN bon ouvrier ferblantier parlant français trouvera un emploi durable rue de la Douane No 85.   15 aout

Osnaburgs en coton.

40 BALLES Osnaburg épais 7/8, de Landerdale,
25 do do 4/4 de Landerdale,
50 balles do 7/8 de Old Dominion
20 do Twills épais 7/8, de Landerdale,
20 do Kusire crossé, 4/4, de Ashland, à vendre par   McDOWELL, MILLS & Co,
14 aout   96 rue Gravier

VINAIGRE DE VIN BLANC—45 barils car. 84, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, a vendre par
O. VALETON & CO,
27aout   85, Tchoupitoulas

VIN ROUGE & BLANC—90 barriques vin rouge de 1849;
53 barils vin blanc, en débarquement du brick Armida, de Bordeaux, a vendre par
O. VALETON & CO,
27 aout   85, Tchoupitoulas

Importation [illegible].

JOS. H PALMER & Co, 45, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Cuttes, Silas Holmes et Sharron, leurs marchandises d'automne faites dans le dernier genre, et très convenables pour les marchés du Sud et de l'Ouest. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter leur stock.
27 aout

Bureaux à louer à bas prix.

TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés.
1aout—3m   HOGAN & TUREAUD.

ISAAC HOBBS, de Boston, ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & Co. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers.   1juil—3m

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de modes de l'encoignure St Philippe et Condé, dans la rue Royale, No 118, entre les rues St Louis et Conti.
4 juil—3m   TH. KOENIG.

MAGASIN DE SELLERIE DE Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en main un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et brides, peaux de sanglier, outils de sellier et autres articles—Rue du Canal, No 15.
1aout—ab   ANDREW G. BULL & Co.

McBEAN, WILLARD & Co.

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 334, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 359, rue Royale,

DU CHARBON
DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,
A vendre aux prix les plus bas au comptant.
5sept—a

EN débarquement des navires Armide et Mary Parker, de Bordeaux:
64 barriques vin rouge St Estèphe,
12 do do blanc Sauterne,
70 caisses cerises à l'eau de vie,
100 paniers anisette superfine,
15/4 cognac 4e preuve,
15/8 vieux cognac 1815.
A vendre par   FERBOS FRERES,
1sept   247—249, Royale, enc. Dumaine

EN magasin et à vendre par le soussigné—
10 caisses pâte de jujubes,
1500 do gomme Senega;
150 do cochenille;
30 do essence citron;
25 onces do de roses;
30 liv do de Bergamotte,
10 kilos do d'essence d'amandes amères.
10 do do de cèdre;
10 do do de Portugal;
20 octagones do d'Anis;
150 liv d'essence de [illegible];
[illegible]
[illegible]   CUSACHS,
[illegible]

INDIGO—[illegible] Guatemala [illegible]
[illegible]
à vendre par   [illegible]
1sept